



Lettre d'information mensuelle NATHD sur le réseau public fibre en exploitation sur votre commune - n°4 - Novembre 2023  
 n° précédents et toutes informations utiles à consulter sur [www.nathd.fr](http://www.nathd.fr)

Le sujet du mois

## Le dommage réseau

### Chute de branche, de neige, accident, vandalisme... que faire quand le réseau public fibre est endommagé ?

Comme le réseau électrique, le réseau public fibre déployé sur votre commune peut être endommagé : câbles décrochés, poteaux endommagés, équipements vandalisés...

Son bon fonctionnement est l'affaire de tous !

**Vous constatez un dommage sur le réseau public Fibre, signalez-le rapidement : remplissez le formulaire de déclaration de dommage réseau**

[Cliquez ici](#)

**Si le réseau Fibre endommagé menace l'intégrité physique des personnes**

**05 33 74 03 05**  
(Axione)

A NOTER : Un câble Fibre au sol ne signifie pas obligatoirement que le service (téléphonie, Internet...) est coupé pour vos administrés. Le câble reste au sol jusqu'à la réparation du poteau par son exploitant (Enedis, Orange...).

### En cas de dommage sur le réseau téléphonique cuivre Orange ou le réseau électrique Enedis :

Contacteur ORANGE : Tel. 3900 - <http://dommages-reseaux.orange.fr>  
 Contacter ENEDIS : Tel. 09 72 67 50 + n° département - <https://www.enedis.fr/panne-et-interruption>

## Tout sur une seule fiche

Reconnaître les équipements de réseau public fibre, savoir où est positionné le câble fibre sur un poteau, savoir à qui appartient un poteau, identifier les différentes sources des pannes de service... cette fiche à télécharger sur [l'espace dédié aux élus du site www.nathd.fr](http://www.nathd.fr) vous apportera les informations nécessaires.

A NOTER : Une fois que l'administré (particulier ou professionnel) est abonné à la fibre, son opérateur est son interlocuteur privilégié, quel que soit le problème.



## Bon à savoir

En cas de mauvaise pratique des opérateurs lors des interventions sur les équipements du réseau public fibre, notamment sur les armoires de rue ou PM (porte laissée ouverte, serrure forcée par exemple...), des pénalités sont facturées aux opérateurs et les armoires de rue sont remises en état par le

prestataire industriel de NATHD, à savoir (La Fibre Nouvelle-Aquitaine) / Axione. Pour le signaler, la procédure est la même que la déclaration de dommage réseau.

[Plus d'information sur la fibre sous ce lien](#)

## Services et contacts



[Un site Internet](#)  
[www.nathd.fr](http://www.nathd.fr)

Toutes les informations utiles sont sur le site de NATHD dont [un espace dédié aux élus](#).

**0 806 806 006**

Service gratuit  
+ prix appel

Une assistance  
téléphonique  
grand public

Toutes les questions particulières d'administrés peuvent être orientées vers l'assistance téléphonique NATHD du lundi au vendredi de 8h à 20h.

**0 809 541 000**

Service gratuit  
+ prix appel

Une assistance  
téléphonique  
**réservée aux élus  
et collectivités**

Pour un traitement prioritaire.  
Du lundi au vendredi de 8h à 20h.

*Ce projet 100% public d'accès au Très Haut Débit pour tous a été initié en 2015 par la Région Nouvelle-Aquitaine et les collectivités de sept départements (les syndicats mixtes Charente Numérique, Dorsal, Lot-et-Garonne numérique, Périgord numérique et le Sydec 40). Sans cette action publique, un tiers du territoire de Nouvelle-Aquitaine représentant près de 1,5 million de personnes n'aurait jamais eu ce service Très Haut Débit en raison d'une carence d'investissement des opérateurs télécoms privés. NATHD s'appuie sur son prestataire industriel La Fibre Nouvelle-Aquitaine (Groupe Axione) pour ses missions d'exploitation.*



[www.nathd.fr](http://www.nathd.fr)



**Nouvelle-Aquitaine THD**

5 place Jean Jaurès, 33000, Bordeaux

[Se désinscrire](#)